

RESPECTER AUTRUI



Unesco.org

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

CYCLE 4 – NIVEAU 3 ÈME

OBJET D'ENSEIGNEMENT : Le harcèlement en situation scolaire, sur internet et les réseaux sociaux

Le BOEN n°30 du 26 juillet 2018 précise que « Respecter autrui, c'est respecter sa liberté, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité. C'est aussi respecter ses convictions philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité. »

Le mot « **respect** » est dérivé du latin « respectus » qui signifie avoir de la considération envers quelqu'un. Le respect est une valeur permettant de souligner les qualités d'autrui et de reconnaître ses droits. Le respect d'autrui s'impose par le sentiment et la reconnaissance que l'on a de sa valeur en tant que personne. Pour le philosophe Kant, le respect est une obligation morale qui ne relève pas de la sensibilité ou du sentiment.

Selon l'écrivain Tahar Ben Jelloun, le respect est « le fait de reconnaître à l'autre personne en face les mêmes droits et les mêmes devoirs que ceux qui sont les siens. Reconnaître, c'est accepter le fait de l'égalité : il n'y a pas d'infériorité ni de supériorité basée sur des apparences et des préjugés. »

Autrui, c'est l'autre, le différent. Cependant, certains philosophes estiment qu'il convient de s'interroger sur la double structure du sujet et de l'objet. Par exemple, pour Hegel, autrui est essentiel à la constitution de la conscience de soi.

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

L'objectif est de permettre à l'élève de mettre à distance ses préjugés et de faire preuve de bienveillance et d'empathie envers les personnes différentes de lui.

OBJECTIFS :

- Prendre conscience du rapport de soi aux autres et savoir accepter des différences en ayant conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine.
- Avoir conscience de sa responsabilité individuelle.
- Comprendre en situation le rôle de la loi et des règles dans un cadre qui définit les droits et devoirs de chacun.
- Être capable de confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé tout en développant des aptitudes au discernement et à la réflexion critique.
- Être capable d'écoute et d'empathie.

COMPÉTENCES :

- Comprendre le rapport à l'autre, le respect de l'autre, par le respect des différences.
- Distinguer une inégalité d'une discrimination et comprendre les mécanismes de l'exclusion.
- Exercer une aptitude à la réflexion critique pour construire son jugement.

Le harcèlement scolaire est une violence répétée (verbale, physique ou psychologique) dans un établissement scolaire. Trois éléments qualifient cette situation : la violence, la répétition et l'isolement de la victime. Aussi, il convient de souligner l'importance du groupe qui décide d'exclure et de violenter une personne. L'origine du harcèlement est multiple, elle est souvent liée au rejet d'une différence physique et/ou sociale. Quant au cyberharcèlement qui se développe fortement à l'heure actuelle, il se pratique via un outil numérique, le plus souvent sur les réseaux sociaux. Il représente la continuité d'un harcèlement qui a débuté à l'école. Les conséquences sont importantes, conduisant à un décrochage scolaire, des troubles psychologiques et physiques. **Le 9 novembre a lieu la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire.**

Déroulé de la séquence :

SÉANCE	PROBLÉMATIQUE	OBJECTIFS	NOTIONS
Séance 1 : Le harcèlement scolaire, un véritable fléau.	Qu'est-ce que le harcèlement ?	- Définir le harcèlement.	Respect Violences physiques / morales Atteinte à la personne.
Séance 2 : Les mécanismes du harcèlement.	Comment se construit une situation de harcèlement et quelles sont les conséquences juridiques ?	-Identifier les trois pôles de la triangulation. -Confronter une situation de harcèlement avec le règlement intérieur et la loi. -Construire un argumentaire qui dénonce le harcèlement scolaire. -Pratiquer le débat réglé.	Harceleur/Victime/Témoin. Préjugés. Stéréotypes Cyberharcèlement
Séance 3 : S'engager dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire.	Comment lutter contre le harcèlement scolaire ?	-S'engager et assumer des responsabilités au collège. -Développer une conscience civique. -Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative.	Égalité Tolérance Associations Engagement moral

SÉANCE 1 : Le harcèlement scolaire, un véritable fléau (1H)

OBJECTIF :

- Définir le harcèlement

PROBLÉMATIQUE : Qu'est-ce que le harcèlement ?

MISE EN ŒUVRE :

Dans un premier temps, il s'agit de s'appuyer sur les **représentations des élèves** à propos de la notion de « harcèlement » en notant au tableau les définitions et les termes proposés. Ces éléments seront validés ou infirmés tout au long de la séquence, à la source d'échanges et d'un conflit socio-cognitif entre les élèves (débat réglé).

Ensuite, un **travail en autonomie est proposé à partir de l'analyse d'une vidéo** de France Télévisions, émission « Un jour, une question », 2015 : Lien vidéo → https://www.youtube.com/watch?v=zeAjp6B_DNs

Un **questionnaire** accompagne la vidéo pour guider les élèves et leur permettre de cibler les principales idées attendues. Les réponses donnent une définition du harcèlement qui représente une violence répétée, physique, verbale, psychologique, commise par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime dans l'incapacité de se défendre. Les trois acteurs d'une situation de harcèlement sont : le ou les harceleur(s), la ou les victime(s), le ou les témoin(s). La différence est la principale cause d'une situation de harcèlement. Celle-ci prend des formes multiples : les moqueries, les rumeurs, le racket, les bousculades, la dégradation des biens, le cyberharcèlement. Les élèves prennent ainsi conscience des conséquences du harcèlement, en dégageant les effets sur la scolarité comme le décrochage scolaire, l'absentéisme et le mal-être. Aussi, ils comprennent les conséquences sur le développement psychologique et moral de la victime.

Questionnement :

1. Citez trois mots qui se rapportent au harcèlement.
2. Quels sont les trois acteurs dans une situation de harcèlement ?
3. Relevez les raisons qui expliquent le harcèlement à l'école.
4. Quels signes permettent de reconnaître un élève harcelé ?



La dernière phase de cette séance est consacrée à un **exercice de synthèse** sous la forme d'un **schéma à compléter**. L'enjeu de cet exercice est de présenter de manière synthétique le harcèlement, ses formes, ses causes et ses conséquences. Le schéma permet de développer le raisonnement, mettant en évidence des notions, des idées et surtout des causalités, des conséquences. (ANNEXE 1)

SÉANCE 2 : Les mécanismes du harcèlement (1H)

OBJECTIFS :

- Identifier les trois pôles de la triangulation (harceleur, victime, témoin).
- Prendre conscience des conséquences du harcèlement sur la victime.
- Confronter une situation de harcèlement avec le règlement intérieur et la loi.
- Construire un argumentaire qui dénonce le harcèlement scolaire.
- Comprendre l'importance des règles et de la loi dans une société démocratique.
- Pratiquer le débat réglé.

PROBLÉMATIQUE : Comment se construit une situation de harcèlement et quelles sont les conséquences juridiques ?

MISE EN ŒUVRE :

Dans un premier temps, il s'agit de préparer le débat réglé sur le harcèlement scolaire. À ce titre, un **corpus documentaire (ANNEXE 2)** est proposé aux élèves, répartis en groupes. Celui-ci est composé de témoignages d'élèves harcelés, d'une affiche, d'un extrait du règlement intérieur du collège en vigueur et d'un texte de loi. L'objectif est de suivre la consigne proposée par l'enseignant, qui invite à prendre connaissance des documents et à renseigner un tableau (**ANNEXE 3**). Chaque groupe doit se positionner en exprimant son opinion sur les situations de harcèlement proposées et la confronter aux textes de loi, afin de construire et de comprendre la valeur qu'est le respect.

Dans un second temps, **un débat réglé** est proposé à l'ensemble des élèves. L'enjeu est de construire un jugement moral et d'exprimer la pluralité des points de vue sur une question à partir d'un argumentaire construit et réfléchi, dépassant le champ des émotions. Ainsi, l'élève a la capacité de questionner voire de modifier son jugement initial. Il approfondit sa pensée et raffermi son raisonnement. Les échanges permettent la prise en compte des points de vue des autres, à mobiliser un registre de langue courant et un lexique approprié.

L'enseignant attribue les rôles, il assure celui du président de séance qui répartit la parole et veille au bon déroulement de la séance. Les débatteurs sont les élèves qui expriment leurs arguments. Le synthétiseur reformule les arguments des uns et des autres, tandis que le secrétaire note les principales idées.

→ La question du débat est la suivante : « **Peut-on tout dire sur les réseaux sociaux ?** »

CONSIGNES :

ÉTAPE 1 : Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, complétez le tableau proposé.

ÉTAPE 2 : En vue de la préparation du débat réglé, donnez votre avis sur la question suivante « **Peut-on tout dire sur les réseaux sociaux ?** ». Vous veillerez à formuler au moins 3 arguments, que vous justifierez lors du débat.

GRILLE D'AUTO - ÉVALUATION DÉBAT EMC :

COMPÉTENCE	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise	TOTAL
J'ai exploité les documents.					
J'ai proposé des arguments.					
J'ai posé des questions.					
J'ai exposé clairement mes idées.					
J'ai respecté le point de vue des autres.					
J'ai su modifier mon avis.					
J'ai respecté les règles du débat.					

Cette séance est à la source de l'apprentissage des deux cultures, celles de la sensibilité, de la règle et du droit. En effet, comprendre les mécanismes du harcèlement scolaire et ses conséquences permet de s'interroger sur la nécessité d'accepter les différences des autres. Le règlement intérieur des établissements ainsi que la loi du 4 août 2014 soulignent que le harcèlement scolaire est un délit car moralement il ne peut être accepté. Les élèves comprennent les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.

SÉANCE 3 : S'engager dans la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire (1H)

OBJECTIFS :

- S'engager et assumer des responsabilités au collège.
- Développer une conscience civique.
- Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative.

PROBLÉMATIQUE : Comment lutter contre le harcèlement scolaire ?

MISE EN ŒUVRE :

L'objectif de cette séance est d'inviter les élèves à construire, en groupes, en salle informatique, un **dépliant préventif** pour prévenir et lutter contre le harcèlement au collège. Il s'agit de construire un véritable scénario présentant les situations de harcèlement scolaire, et de mettre en place un plan de lutte adapté au collège. Trois axes sont privilégiés : la définition du harcèlement, ses conséquences, et la prévention du harcèlement au collège. Les élèves réinvestissent les notions, les valeurs dégagées lors des travaux précédents, en veillant à indiquer les numéros utiles, le nom des associations de lutte contre le harcèlement et une sitographie.

La construction du dépliant met les élèves en activité, permettant ainsi une meilleure appropriation des savoirs, et l'acquisition d'un enseignement moral, reposant sur la prise en considération de la dignité et de l'intégrité d'une personne. L'enjeu final de cet exercice est de permettre la construction d'une culture civique afin que l'élève devienne un citoyen autonome, capable de réfléchir et de juger par lui-même, et de s'engager au sein du collège.

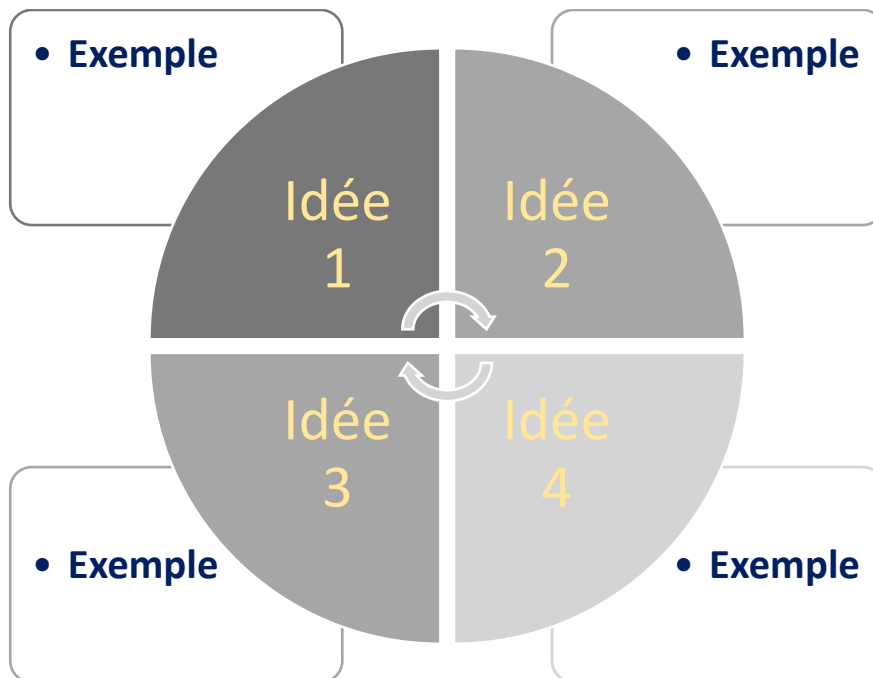
L'enseignant a la possibilité d'évaluer cette tâche à partir de plusieurs critères. Il peut apprécier la répartition des tâches entre les membres du groupe, le degré de mobilisation des ressources documentaires et des outils informatiques, le respect de la consigne, et la production finale.

- Contacts : 3020 / 0800 200 000 (cyberharcèlement).
- <http://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?article4232>
- <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>
- <https://www.e-enfance.org/> (cyberharcèlement)

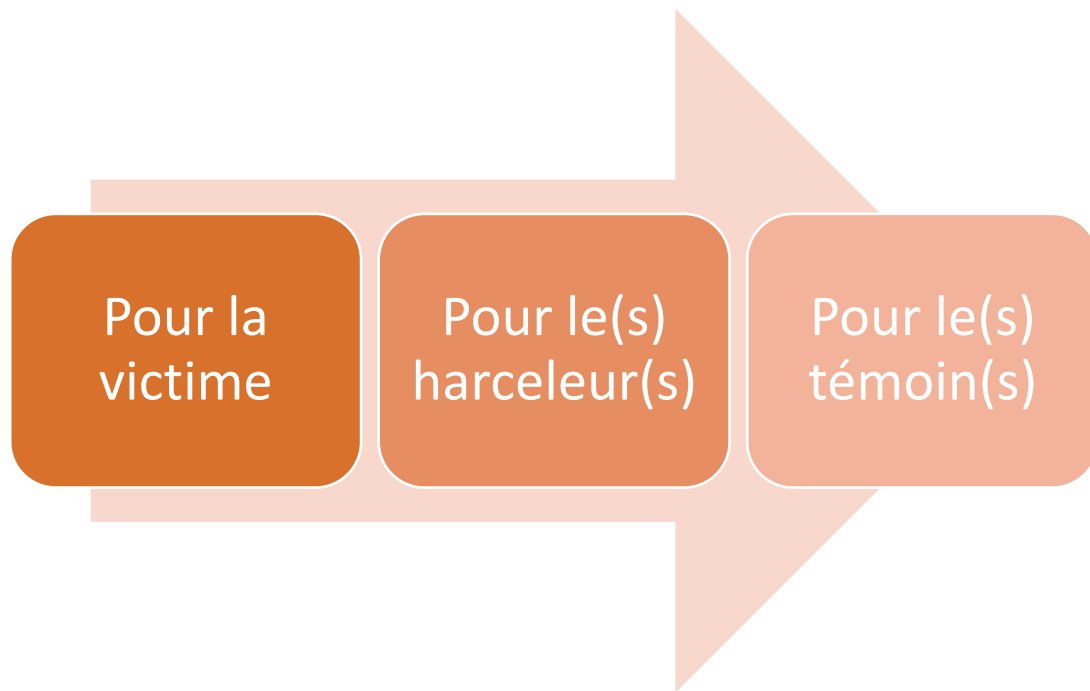
MODÈLE DE DÉPLIANT (3 PAGES) :

PAGE 1

LE HARCÈLEMENT C'EST...



DES CONSÉQUENCES GRAVES ...



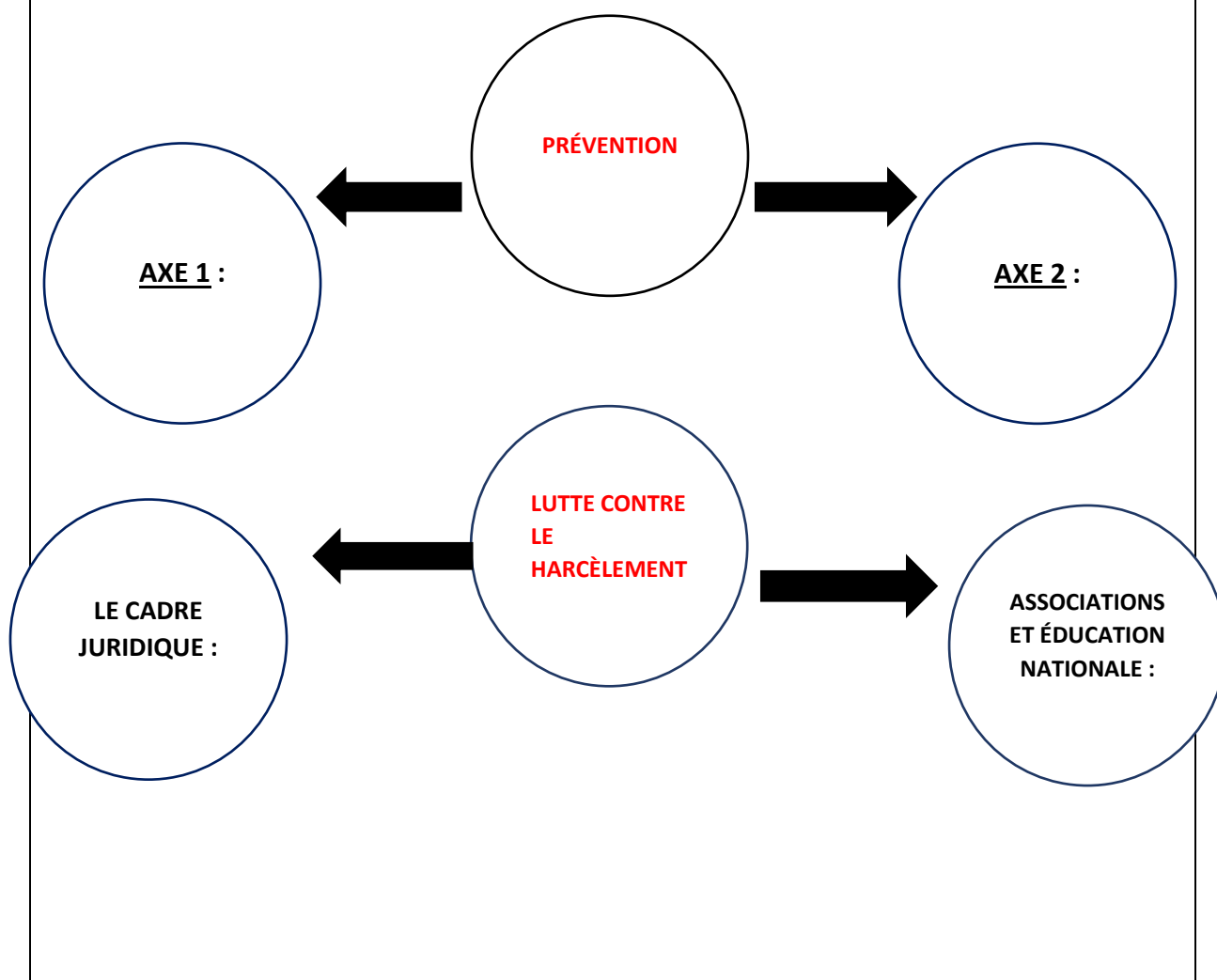
PHOTOGRAPHIES

LIENS VIDÉOS

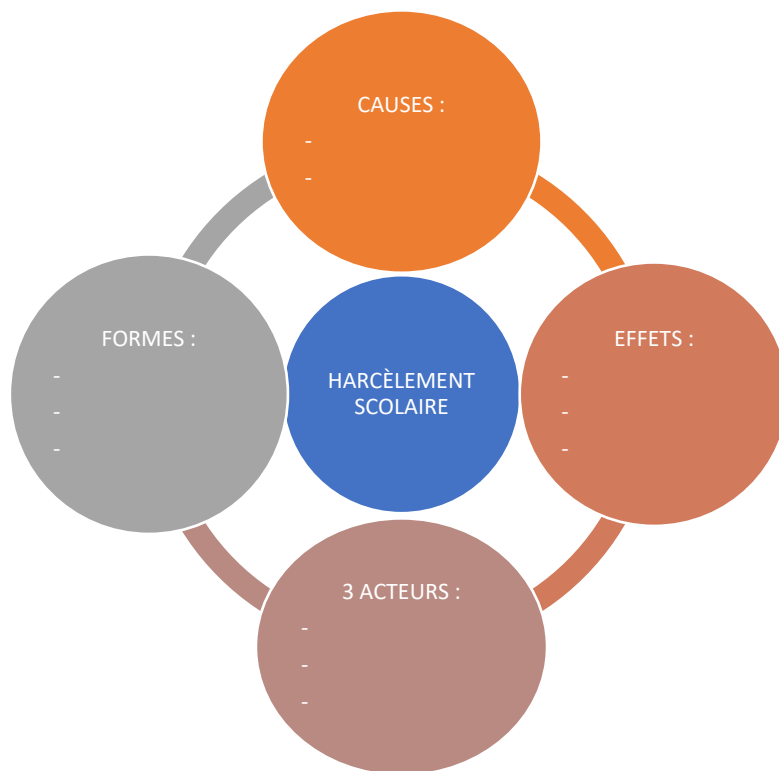
ARTICLES DE PRESSE

TEXTES DE LOI

DES MOYENS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE



ANNEXE 1 : Schéma à compléter (Séance 1)



ANNEXE 2 : Corpus documentaire (Séance 2)

DOCUMENT 1 : Article de lumni.fr, 07/11/2019.

ATTAQUES VIRTUELLES, MAIS EFFETS RÉELS

Le cyberharcèlement consiste à insulter ou à se moquer de quelqu'un de façon répétée, jusqu'à atteindre psychologiquement la victime. Encore rare en France, le phénomène du cyberharcèlement tend cependant à se développer, surtout au collège.

« Ce sont des années où les jeunes ont besoin d'être reconnus au sein d'un groupe. Alors ils dénigrent ceux qui ne sont pas comme eux : le très bon élève, celui qui porte des vêtements différents... », explique Justine Atlan, directrice de [l'association e-Enfance](#), qui a pour mission d'éduquer les enfants à l'Internet. Aujourd'hui, les messageries et les réseaux sociaux prolongent le harcèlement de la cour d'école jusqu'au domicile. Résultat : le harceleur n'offre aucune pause à sa victime, qui se sent menacée et isolée en permanence.

« [Le cyberharcèlement](#) est traumatisant, souligne Justine Atlan. C'est une **violence numérique** qui peut provoquer un profond mal-être, y compris physique, comme des douleurs au ventre ou un manque de sommeil, et entraîner de graves difficultés scolaires ».

QUE FAIRE EN CAS DE CYBERHARCÈLEMENT ?

Derrière son écran, celui ou celle qui s'acharne sur sa victime se sent d'autant plus invincible qu'il ou elle se croit protégé.

Or, il n'en est rien ! Car cette forme d'agression est assez facile à prouver. Il suffit de faire une capture d'écran et/ou de signaler à son opérateur téléphonique, au réseau social... les contenus indésirables ou l'existence d'un faux compte pour intercepter le harceleur et, si nécessaire, supprimer son profil.

Il est aussi important d'en parler à ses parents et dans son établissement scolaire, afin que les élèves responsables soient convoqués et, au besoin, sanctionnés. Enfin, l'association E-enfance a mis en place un numéro vert (**0800 200 000**) pour aider les victimes à s'en sortir.

Source : Article lumni.fr, 07/11/2019.

DOCUMENT 2 : Dessin sur le harcèlement sur Snapchat, janvier 2018.



Source : Dessin Région Une (Y Lefrançois) - Harcèlement Snapchat Photo DNA, janvier 2018.

DOCUMENT 3 : Article de presse de Delphine Bancaud, 20min.fr, 13/05/2019.

Cyberharcèlement : « Je n'ai pas eu le droit à une adolescence insouciant. Je ne pourrai jamais rattraper ça »

PRIS POUR CIBLE Hugo Martinez a été cyberharcelé au collège et au lycée par des élèves qui lui envoyaient quasi quotidiennement des images de lui avec des commentaires ignobles.

« Enfant, je louchais d'un œil, j'avais des problèmes de poids et j'étais en avance scolairement. Ce qui m'a valu, dès la primaire, des surnoms moqueurs : "l'intello", "le bigleux", "le gros lard de service". Sans compter les insultes. A ce harcèlement direct est venu s'ajouter le cyberharcèlement au collège. En 4e, ma classe est partie en voyage scolaire en Espagne. J'ai eu le malheur de m'endormir dans le bus et de ronfler. Un de mes "camarades" n'en a pas perdu une miette et m'a filmé sur son portable. Et dès notre retour en France, il a partagé la vidéo sur les réseaux sociaux. Comme je n'avais pas de compte sur Facebook, je ne l'ai pas su tout de suite.

Mais un jour où je me baladais dans mon village, j'ai croisé deux ados qui m'ont dévisagé et ont commencé à rigoler en regardant leur portable. Ça m'a mis la puce à l'oreille et en faisant mon enquête, j'ai fini par tomber sur les vidéos. J'ai ressenti un sentiment d'humiliation, surtout quand j'ai compris que la vidéo avait tourné non seulement dans mon collège, mais aussi dans celui d'à côté. J'avais été la risée d'une foule d'élèves. Je ne comprenais pas comment cette image anodine d'un ado en train de ronfler pouvait susciter de telles moqueries.

« J'ai su à ce moment-là que je subirai ce harcèlement jusqu'à la fin de ma scolarité »

En classe de 3e, ma famille et moi avons déménagé quelques kilomètres plus loin. Je pensais avoir tourné la page de ce cyberharcèlement, pouvoir m'intégrer dans un nouvel établissement sans traîner cette image honteuse derrière moi. Mais j'ai vite déchanté quand je me suis rendu compte que la vidéo était parvenue à des élèves de ce nouveau collège. Avant même de m'asseoir pour la première fois sur les bancs du collège, j'étais déjà connu. Ma réputation me précédait et ils m'ont vu comme du gibier. Je l'ai ressenti comme un échec : encore une fois, il me serait impossible de me faire des amis et j'ai su à ce moment-là que je subirai ce harcèlement scolaire jusqu'à la fin de ma scolarité. Et je n'avais pas tort.

Je n'en ai pas parlé à mes parents, car je ne voulais pas les inquiéter. Mais cette fois-ci, pas question de découvrir avec un train de retard ce que l'on raconterait sur moi. J'ai donc décidé de me créer des comptes sur les réseaux sociaux. Très vite après mon arrivée dans ce collège, j'ai eu le droit à de nouvelles railleries et cela s'est poursuivi au lycée. Le cours de sport était l'occasion rêvée pour mes détracteurs de s'en prendre à moi. Ils me filmaient à mon insu en train de peiner à courir, en raison de mon surpoids. Ou en train de recevoir un ballon en pleine tête au foot. Ils photographiaient mes bourrelets à la piscine. Trop fiers de leurs prises, ils s'envoyaient ensuite leurs clichés et leurs vidéos sur Messenger, sans oublier de me mettre dans la boucle. Je découvrais, accablé, l'insulte du jour, comme une photo de moi à la cantine avec comme commentaire : "le gros porc en train de bouffer". Ils me traitaient de "fils de p..." ou de "bon à rien" dans leurs messages. Et leur méchanceté ne prenait pas de vacances : pendant mes congés, j'avais le droit à des compilations d'images atroces, et certains prenaient le temps de faire des montages photos où mon visage apparaissait sur un corps de cochon.

« Je me sentais seul au monde »

Le plus surprenant, c'est qu'ils ne prenaient même pas la peine de cacher leur identité, car ils agissaient en totale impunité. D'ailleurs, dès le début, j'en ai parlé à des profs, des surveillants, des responsables de niveau. Ils n'ont pas réagi et minimisaient les faits. "Ce sont des chamailleries", m'a dit un jour mon prof principal. Une infirmière à laquelle je me suis confié en est même venu à me culpabiliser : "si tu te défendais un peu plus, tu n'aurais pas eu tous ces soucis", m'a-t-elle déclaré. Je me sentais seul au monde.

Quant aux autres camarades, pas un ne m'a défendu, car ils craignaient trop les représailles. Les harceleurs étaient deux ou trois leaders, les autres suivaient le mouvement. Ce n'était pas segmenté à une classe. Tout le monde s'y mettait. Comme si le fait de se défouler sur moi les mettait à l'abri de moqueries qui pourraient les viser.

« Entre la 3e et la 1re, j'ai pris 30 kg »

A force, ces messages insultants ont tué ma confiance en moi. Mes notes se sont dégradées à partir de la seconde. Et entre le 3e et la 1re, j'ai pris 30 kg, car je mangeais en cachette, comme pour me former une carapace. C'était, à y réfléchir, une forme de suicide. Le cyberharcèlement scolaire, c'est un viol de l'estime de soi. Mes parents ont pris conscience de mon malaise physique. J'ai été hospitalisée en classe de 1re dans un centre médical pour troubles du comportement alimentaire. En terminale, j'ai été inscrit dans un nouveau lycée. Là, je n'étais plus harcelé, mais j'étais incapable d'avoir une vie sociale normale. Mes harceleurs avaient tué ma capacité à nouer des liens avec les autres. Après quelques mois

dans cet établissement, j'ai décidé d'assurer mes chances au BAC en terminant l'année au Cned.

C'est après mon bac que j'ai eu un déclic. J'ai décidé de passer du statut de victime à celui d'acteur du changement. Comme les réseaux sociaux m'avaient détruit, j'ai décidé de me reconstruire grâce à eux. C'était une revanche. J'ai commencé à publier des vidéos sur les réseaux sociaux qui parlaient du harcèlement scolaire. Elles ont connu un réel succès et ça m'a donné envie de créer l'association Hugo, qui lutte contre le harcèlement scolaire. On sensibilise les élèves à ce fléau, on accompagne des victimes et leur famille. Et nous avons même travaillé avec un député à l'écriture d'un amendement pour que les harceleurs effectuent une peine de réparation. Notre amendement a été adopté à l'Assemblée nationale et le sera bientôt au Sénat.

J'ai retrouvé une certaine stabilité et j'ai perdu 30 kg en quelques années. Mais aujourd'hui encore, j'ai l'impression d'être ultra-sensible. Je prends trop à cœur chaque petite remarque à mon encontre. Et j'ai du mal à faire confiance aux personnes de mon âge. À cause de ce cyber-harcèlement je n'ai pas eu le droit à une adolescence insouciante. Je ne pourrai jamais rattraper ça. »

Source : Article de Delphine Bancaud, 20min.fr, 13/05/2019

DOCUMENT 4 : Extrait du règlement intérieur d'un collège.

4. DROITS ET OBLIGATIONS

4.1 Les obligations

4.1.1 Respecter l'autre, soi-même et le cadre de vie

Les violences verbales, la dégradation des biens personnels, les vols ou tentatives de vol, les brimades, le bizutage, le racket, le harcèlement, y compris celui fait par le biais d'internet, les violences physiques et les violences sexuelles, dans l'établissement et à ses abords immédiats, constituent des comportements qui, selon les cas, font l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisine de la justice. L'attitude aux abords du collège doit être en accord avec le présent règlement, en particulier éviter ce qui pourrait perturber les habitations voisines et la sécurité des personnes. Dans le cadre des consignes Vigipirate les attroupements devant l'établissement sont à éviter.

Sont également interdits toutes les formes de discrimination qui portent atteintes à la dignité de personne. Ainsi, tout propos ou comportement à caractère **raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe** ou réduisant l'autre à une apparence physique ou à un handicap est intolérable et sera sanctionné.

Source : Extrait du règlement intérieur du collège via Domitia Manduel, avril 2019.

DOCUMENT 5 : Extrait de la loi du 4 août 2014, art.41.

Les sanctions pénales - Article 222-33-2-2; Créé par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 41

Depuis le 4 août 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit un nouvel article 222-33-2-2 dans le code pénal. Le harcèlement moral est explicitement reconnu comme un délit. [...]. Il peut donc concerner le harcèlement entre pairs en milieu scolaire et également le cyber harcèlement. Les familles peuvent désormais déposer une plainte sur le fondement de cet article.

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de moins de quinze ans, les faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

ANNEXE 3 : Tableau à compléter (Séance 2)

Les faits qui caractérisent une situation de cyber-harcèlement.	Les médias utilisés.	Les auteurs.	Les victimes.	Les conséquences.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

- Jean-Pierre BELLON et Bertrand GARDETTE, *Prévenir le harcèlement à l'école - Guide de formation*, éditions Fabert, collection "Aide aux apprentissages", 2010.
- Jean-Pierre BELLON et Bertrand GARDETTE, *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école*, éditions ESF Éditeur, collection "Pédagogies", 2014.
- Nora Fraisse, *Stop au Harcèlement ! : Le guide pour combattre les violences à l'école et sur les réseaux sociaux*, Calmann-Lévy, 2015.
- Hélène Molière, *Harcelé-Harceleur : Une histoire de souffrance et de silence*, J.C. Lattès, 2015.
- Hélène Romano, *Harcèlement en milieu scolaire : Victimes, auteurs : que faire ?* Dunod, 2015.
- <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/le-harcèlement-cest-quoi/>
- <http://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?article4232>
- <https://eduscol.education.fr/cid151455/le-harcèlement-entre-eleves.html>
- <https://www.lumni.fr/dossier/harcèlement-a-l-ecole>